

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 29 août 2017 à 16h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne	Claude Simard
Absence motivée : Denise Lauzière	
Absence non motivée : Ginette Moreau	

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présente : Madame Suzanne Simard, Trésorière et Greffière-adjointe.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

17.08.14

Ouverture de la séance extraordinaire du 29 août 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h33, après avoir constaté le quorum.

17.08.15

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2017

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 août 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2017.
3. **Finance et administration.**
 - 3.1 ABROGÉ.
 - 3.2 ABROGÉ.
 - 3.3 Concassage d'enrobé bitumineux.
 - 3.4 Achat d'indicateurs de vitesse.
 - 3.5 Achat d'abrasif pour l'hiver.
4. **Adjudication de contrat.**
 - 4.1 Construction de la passerelle Stevens.
5. **Service du greffe.**
 - 5.1 Autorisation de signature – Servitude Borne de recharge électrique.
 - 5.2 Appui – Mont Brome.
6. **Ressources humaines.**
 - 6.1 Embauche d'un directeur des loisirs.
7. **Vie communautaire.**
 - 7.1 Agriculture urbaine – Appel projet MAPAQ.
8. Levée de la séance extraordinaire du 29 août 2017.

Adopté

17.08.16

Finance et administration

17.08.16.3

Concassage d'enrobé bitumineux.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo récupère le béton et ses enrobés bitumineux provenant de ses chantiers;

ATTENDU QUE La Ville a récupéré 1 593.7 tonnes de béton et d'enrobés bitumineux cette année;

ATTENDU QUE Bertrand Ostiguy a fait une offre de service pour le concassage de ces matériaux au prix de 6.50\$ la tonne;

ATTENDU QUE Cette récupération permet de réaliser des économies appréciables et évite du transport de matériaux nuisible pour l'environnement et les routes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement à Bertrand Ostiguy pour le concassage des enrobés bitumineux au montant de 11 910.32 \$, taxes incluses.

Adopté

17.08.16.4

Indicateurs de vitesse.

ATTENDU QUE La Ville reçoit des plaintes pour la vitesse pour certaines de ses rues.

ATTENDU QUE Certaines rues comme les rues Lewis, Western et Boul. Horizon sont des rues où la vitesse n'est pas respectée;

ATTENDU QUE Les autorités municipales souhaitent conscientiser les automobilistes sur la vitesse de leurs déplacements, spécialement dans les secteurs précédemment mentionnés;

ATTENDU QUE Pour ce faire, la ville a demandé des soumissions auprès de deux fournisseurs de ce type de panneaux, savoir :

- Signel qui a soumissionné au prix de 5 628.03\$, taxes incluses;
- Kalitec qui a soumissionné au prix de 5 582.04\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de trois indicateurs de vitesse chez Kalitec au coût de 16 590.89 taxes incluses.

Adopté

17.08.16.5

Achat d'abrasif.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo fait l'entretien hivernal de ses rues;

ATTENDU QUE Cet entretien comprend l'épandage d'abrasif sur le réseau routier;

ATTENDU QUE Allard et Allard a fait une offre de service pour la fabrication et la livraison de ces matériaux au prix de 12.50\$ la tonne, avant taxes, pour +/- 500 tonnes;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise l'achat de sable abrasif au montant de 14.38\$ la tonne, taxes incluses, auprès de Allard et Allard

Adopté

17.08.17

Adjudication de contrat

17.08.17.1

Construction de la Passerelle Stevens.

ATTENDU QUE La Ville avait, dans ses immobilisations, prévu la reconstruction de la Passerelle Stevens;

ATTENDU QUE Les services professionnels pour ce faire, ont été octroyés à St-Georges Structures et Civil, qui est allé en appel d'offre pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE 4 firmes ont déposé leur soumission, savoir :

- Deric Construction Inc. pour un montant de 571 023.34 \$, taxes incl;
- Couillard Construction Ltée pour un montant de 528 121.89 \$, taxes incl;
- Lambert & Grenier Inc. pour un montant de 792 896.34 \$, taxes incl;
- 9016-6919 Québec Inc. pour un montant de 946 934.10 \$, taxes incl.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation de St-Georges Structures et Civil, donne mandat à Couillard Construction Ltée de procéder à la reconstruction de la Passerelle Stevens, pour un montant de 528 121.89 \$, taxes incluses. Comme le règlement d'emprunt est inférieur à ce montant, le Conseil décrète que le résidu sera pris à même le surplus libre.

Adopté

17.08.18

Service du greffe

17.08.18.1

Autorisation de signature – Servitude pour borne de recharge électrique.

- ATTENDU QUE La Ville souhaite installer des bornes de recharges électrique sur son territoire;
- ATTENDU QUE Cette borne de recharge pour voitures électriques doit être installée sur le terrain d'un commerce ouvert 24 heures/jour;
- ATTENDU QU' Il a été prévu d'en installer une sur le terrain du Tim Hortons et que, pour ce faire, une servitude doit être établie afin de permettre à la Ville d'utiliser une partie de cette propriété.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Greffier ainsi que le Maire à signer la servitude à intervenir avec les propriétaires du Tim Hortons, afin d'installer une borne de recharge électrique sur ce terrain.

Adopté

17.08.18.2

Appui – Mont Brome.

- ATTENDU QU' Un partenariat a été mis en place entre Conservation de la Nature du Canada, la Société de Conservation du Mont Brome, Protégeons Bromont et la Ville de Bromont afin de conserver à perpétuité le territoire du Parc des Sommets de Bromont;
- ATTENDU QUE La pratique de la randonnée pédestre, du vélo de montagne, de la raquette, et du ski de montagne sont des activités qui y seront permises sous certaines balises visant, entre autre, à conserver la nature;
- ATTENDU QUE Le territoire visé pour la protection contient des Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et qu'il y a lieu de faire des efforts pour le protéger adéquatement;
- ATTENDU QUE La montagne de Bromont, et plus particulièrement le territoire visé par le Parc des Sommets représente un endroit prisé par la population pour la pratique de sports de plein air, ou pour simplement contempler la nature;
- ATTENDU QUE Plus le territoire relié à l'aire de protection sera important, plus le sentiment d'inclusion à la nature permettra aux utilisateurs de se sentir dans la nature;

ATTENDU QUE Pour les générations à venir, le Parc des Sommets représente un endroit privilégié pour la rencontre avec la nature tout en y pratiquant différents sports;

ATTENDU QUE Le présent appui vise à sensibiliser le gouvernement du Québec sur le rayonnement du futur « Parc des sommets de Bromont » et sur la nécessité de le protéger pour les générations à venir.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, appuie la formation du Parc des Sommets de Bromont, ainsi que les différentes initiatives de conservations reliées à la protection du massif du Mont-Brome. Le Conseil reconnaît l'effet positif pour la région des activités reliées à l'accès à la nature que procure le Mont-Brome et éventuellement qui feront partie des activités du Parc des Sommets de Bromont.

Adopté

17.08.19

Ressources humaines

17.08.19.1

Signature de convention pour l'embauche du Directeur aux loisirs.

ATTENDU QUE Nous avons reçu la démission du responsable du département des loisirs en juillet 2017;

ATTENDU QUE Le poste à combler a été publié sur différents sites spécialisés et dans le journal La Voix de l'Est et que des 53 candidatures reçues, 6 ont été retenues;

ATTENDU QUE Les candidatures retenues ont été étudiées par un consultant en ressources humaines et qu'un candidat s'est démarqué et qu'il a passé l'ensemble des tests avec brio, savoir : M. Mathieu St-François;

ATTENDU QU' Une convention de travail doit être signée avec monsieur St-François.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer ladite convention de travail avec M. Mathieu St-François, afin que ce dernier puisse entrer en fonction à titre de Directeur des Loisirs.

Adopté

17.08.20

Vie communautaire

17.08.20.1

Agriculture urbaine - MAPAQ.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans son Plan de développement durable, s'est engagée à faire la promotion des jardins communautaires;

ATTENDU QUE Le MAPAQ a mis sur pied, en partenariat avec le milieu communautaire, un programme d'appui au développement de l'agriculture urbaine et de l'agroalimentaire en région;

ATTENDU QUE, Bien que la Ville de Waterloo soit déjà bien ancrée dans le principe d'alimentation saine et d'agriculture urbaine par ses initiatives et les actions de ses organismes, savoir :

- Ateliers culinaires offerts par le service des loisirs;
- Deux offres de cuisines collectives;
- Jardins communautaires sur les terrains de la Maison des Jeunes, de l'OMH et du CHSLD Courville;
- Ateliers sur la préparation des semis et la transformation des produits récoltés du jardin par la Maison des jeunes;
- Frigo communautaire au Centre d'action bénévole;
- Projet de serres communautaires à la Maison des Jeunes avec possibilité de partenariat avec l'École secondaire Wilfrid-Léger pour développer une option en horticulture;
- Bacs à fleurs sur le territoire dans lesquels des légumes ont été plantés, pour le bénéfice de la communauté.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, étant donné que des élections seront tenues à l'automne 2017, ne veut engager aucun montant pour l'année 2018 et laisse au prochain Conseil la prise de décision, dans ce dossier.

Adopté

17.08.21

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 29 août 2017 est levée à 16H50.

Maire

Greffière-adjointe